

VILLE D'ESBLY  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS  
Arrondissement de Meaux  
77450

## EXTRAIT du Registre des Décisions du Maire

N° 2023 - 63

### COMMANDE PUBLIQUE 1.41 AUTRES CONTRATS

**OBJET : Contrat de vérification technique des installations gaz dans les bâtiments communaux avec la société SOCOTEC EQUIPEMENTS.**

-oOo-

Le Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n°19/05-2020 du 24 mai 2020 portant délégations de pouvoirs consenties au Maire par le Conseil municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU la délibération n°46/09-2020 du 28 septembre 2020 portant modification des délégations de pouvoirs consenties au Maire par le Conseil municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'effectuer la vérification technique des installations gaz dans les bâtiments communaux, par un organisme indépendant ;

### DÉCIDE

**Article 1 :** la signature du devis n°Dev2310969Z084839\_V5 avec la société SOCOTEC EQUIPEMENTS sise 1 bis Avenue Christian Doppler – Bâtiment 6 – 77700 SERRIS.

### PRECISE

**Article 2 :** Le contrat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 12 mois. A l'issue de cette période, il sera reconduit tacitement, chaque année, pour une durée identique, sans que sa durée globale ne puisse excéder quatre ans. A chaque date d'anniversaire, l'une ou l'autre des parties pourra dénoncer, par lettre recommandée avec avis de réception, le contrat en respectant un préavis de 4 mois ;

**Article 3 :** Le prix annuel des prestations prévues au contrat s'élève à 675 € HT soit 810 € TTC (TVA 20%) pour 9 sites (Hôtel de Ville, Groupe scolaire maternelle, primaire et gymnase du centre, Groupe scolaire des Champs Forts, Centre de loisirs, Eglise, Rased, Crèche et services techniques). Ce prix sera révisé à la date d'anniversaire de la proposition selon la formule de révision de prix de l'indice Syntec ;

Fait à Esbly le 03 novembre 2023

Le Maire, Certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte, compte-tenu de sa  
transmission :

en Sous-Préfecture le : ... 14 NOV. 2023 ...  
de l'affichage le : .....

A Esbly, le ... 14 NOV. 2023

